

N° de résolution
ou annotation

01-11-23

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 6 novembre 2023, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, Directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2023

3.2 - Séance extraordinaire du 30 octobre 2023

4 - FINANCES

4.1 - Approbation des comptes à payer

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

5.3 - Nouvel Essor - Demande d'aide financière

5.4 - Indexation des salaires

5.5 - Arrérages de taxes 2022-2023

5.6 - Bibliothèque

5.7 - Formation sur la taxation

5.8 - Social des fêtes

5.9 - Dépôt du formulaire « déclaration d'intérêts pécuniaires » des membres du conseil municipal

5.10 - Personne responsable de la toponymie

5.11 - Dépôt du questionnaire sur les informations relatives aux apparentés

5.12 - Nomination de la mairesse suppléante jusqu'à la fin de son mandat

5.13 - Ajustement de coût par Everest Automatisation

5.14 - Renouvellement d'adhésion Tourisme Chaudière-Appalaches pour 2024

5.15 - Calendrier des assemblées 2024

5.16 - Fermeture du bureau municipal le 22 décembre

5.17 - SHQ - Budget modifié

5.18 - Renouvellement du contrat d'assurance

5.19 - Boîte pour articles consignés

5.20 - Transport Autonomie

6 - VOIRIE

6.1 - Déneigement sporadique

7 - Demande de ponceau - dérogation

8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

8.1 - Budget de la Régie des incendies

9 - COMITÉ ET LOISIRS

9.1 - Demande du Comité du Patrimoine - Saint-Jean-Baptiste

10 - LÉGISLATION

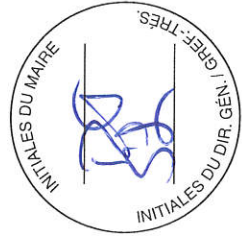
10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 369-23 RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

10.2 - Avis de motion Règlement de délégation de pouvoirs

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Classe spéciale

11.2 - Demande Société du Patrimoine - Activité de Noël



N° de résolution
ou annotation

- 11.3 - Journée Nationale de la sensibilisation au cancer de la prostate
- 11.4 - Festival Country Aunts
- 11.5 - Articles promotionnels
- 11.6 - Réseau des Éclairieurs
- 12 - VARIA
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

02-11-23

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté tel que présenté, avec la correction paraphée de la date de la tenue de cette assemblée.

ADOPTÉE

03-11-23

3.2 - Séance extraordinaire du 30 octobre 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

04-11-23

4 - FINANCES

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 231 163,15 \$ pour le mois d'octobre 2023 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

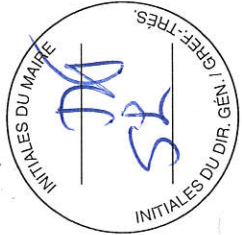
ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, un placement ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.


Stéphanie Lamontagne, Directrice générale et greffière-trésorière

5 - ADMINISTRATION



N° de résolution
ou annotation

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'octobre est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

A tour de rôle, le maire et les conseillers nous résument leurs activités du dernier mois.

05-11-23

5.3 - Nouvel Essor - Demande d'aide financière

La conseillère Anne-Marie Beaudry informe le conseil qu'elle s'abstient des discussions et du vote pour cause de conflit d'intérêts.

ATTENDU l'implication de l'Organisme Nouvel Essor dans la communauté, notamment pour Vie Active et pour le transport adapté,

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers à l'exception de Anne-Marie Beaudry qui s'abstient,

DE FAIRE un don de 350\$ à Nouvel Essor comme aide financière.

ADOPTÉE

06-11-23

5.4 - Indexation des salaires

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'INDEXER les salaires des employés de la municipalité de 3,5 % et ceux des élus de 3,25% afin de tenir compte de la hausse du coût de la vie, cette indexation prenant effet à compter du 1er janvier 2024.

ADOPTÉE

07-11-23

5.5 - Arrérages de taxes 2022-2023

Le Conseil est informé du montant d'arrérages de taxes au 3 novembre 2023, soit 55 729,06 \$. Un dernier avis sera envoyé aux personnes ayant encore des taxes de 2022 et/ou 2023 en souffrance, demandant de les acquitter avant le 4 janvier 2024 ou de venir prendre entente avec la Municipalité.

08-11-23

5.6 - Bibliothèque

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE PAYER les frais pour l'activité Rendez-vous d'automne 2023 tenue le 21 octobre dernier à Saint-Vallier, à laquelle 4 bénévoles de la bibliothèque ont assisté, les frais étant de 20\$ pour chacune;

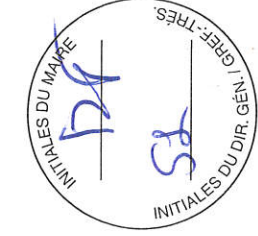
DE REMBOURSER à celle ayant utilisé sa voiture les frais de déplacement pour se rendre aller-retour à Saint-Vallier.

ADOPTÉE

09-11-23

5.7 - Formation sur la taxation

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,



N° de résolution
ou annotation

10-11-23

D'AUTORISER la Directrice générale et la Directrice générale adjointe à s'inscrire à une formation portant sur la TPS et la TVQ pour les municipalités.

D'AUTORISER la Directrice générale à s'inscrire à la formation offerte par l'ADMQ, Morency Avocats et Desjardins et portant sur les taxes municipales, les taxes spéciales et les autres sources de revenus des Municipalités.

D'ACQUITTER les frais qui s'y rapportent.

ADOPTÉE

5.8 - Social des fêtes

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'AUTORISER la tenue d'un social des fêtes entre les membres du Conseil, les employés ainsi que le conjoint respectif de chacun, si désiré, qui aura lieu à Lac-Échemin le 1er décembre 2023.

ADOPTÉE

5.9 - Dépôt du formulaire « déclaration d'intérêts pécuniaires » des membres du conseil municipal

Chacun des membres du Conseil municipal a remis à la Directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » afin que celle-ci, conformément aux dispositions législatives, transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

11-11-23

5.10 - Personne responsable de la toponymie

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

DE NOMMER Stéphanie Lamontagne, Directrice générale et greffière-trésorière, comme responsable de la toponymie et de l'autoriser à transmettre les informations relatives à la toponymie de la Municipalité à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

5.11 - Dépôt du questionnaire sur les informations relatives aux apparentés

Chacun des élus ainsi que la Directrice générale ont déposé le questionnaire sur les informations relatives aux apparentés, dûment complété et signé, exigé en vertu des normes comptables du chapitre SP 2200.

12-11-23

5.12 - Nomination de la mairesse suppléante jusqu'à la fin de son mandat

Étienne Ménard se retire des discussions et de la décision pour cause de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Samuel Larochele,

Et résolu à l'unanimité des conseillers à l'exception de Étienne Ménard qui s'abstient,

DE NOMMER Marie-Hélène Ménard pour agir à titre de mairesse suppléante jusqu'à la fin de son mandat.

DE RATIFIER les heures faites par Marie-Hélène Ménard comme mairesse suppléante et qui lui ont été payées en 2023.



N° de résolution
ou annotation

13-11-23

ADOPTÉE

5.13 - Ajustement de coût par Everest Automatisation

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà approuvé des travaux pour mettre à jour le système de supervision de la station de pompage, suivant résolution 14-12-22;

ATTENDU QUE le montant indiqué à ladite résolution était basé sur un estimé des frais de mise en service, au montant de 4 683,00\$ plus taxes;

ATTENDU QU'il était mentionné audit estimé que les frais de déplacement, de repas et d'hébergement des techniciens seraient facturés à la Municipalité;

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant complétés et que les coûts réels des frais de mise en service s'élèvent à 11 093,40\$ plus taxes, tel que détaillé aux documents ayant été soumis aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beautydy et résolu à l'unanimité des conseillers,

DE MODIFIER le bon de commande 221122 auprès de Everest Automation pour qu'il reflète le coût réel et non l'estimé, suivant ce que ci-dessus mentionné;

DE PAYER le solde dû à Everest Automation au montant de 6 410,40\$ plus taxes.

ADOPTÉE

14-11-23

5.14 - Renouvellement d'adhésion Tourisme Chaudière-Appalaches pour 2024

Marie-Hélène Ménard informe le conseil qu'elle se retire de la discussion et de la prise de décision pour cause de conflit d'intérêt.

Il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers, à l'exception de Marie-Hélène Ménard qui s'est abstenue,

DE RENOUELER l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Chaudière-Appalaches pour 2024 et de payer les frais qui s'y rapportent.

ADOPTÉE

15-11-23

5.15 - Calendrier des assemblées 2024

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Ménard,

et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront à la salle municipale le lundi et débiteront à 19h :

8 janvier 2024

5 février 2024

4 mars 2024

1er avril 2024 c'est LUNDI DE PÂQUES donc mardi le 2 avril 2024

6 mai 2024



N° de résolution
ou annotation

3391

3 juin 2024

1er juillet - FÊTE DONC 2 juillet (mardi)

5 août 2024

2 septembre FÊTE DONC 3 septembre (mardi)

7 octobre 2024

4 novembre 2024

2 décembre 2024

QU'UN AVIS PUBLIC du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

5.16 - Fermeture du bureau municipal le 22 décembre

Prendre note que le bureau municipal sera fermé à partir du 21 décembre 16h30, de retour le 3 janvier 2024.

16-11-23

5.17 - SHQ - Budget modifié

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'APPROUVER le budget modifié présenté par la Société d'Habitation du Québec, pour l'année 2023;

D'APPROUVER la dépense de 9 608\$ étant la contribution (part) de la Municipalité tel que déterminée audit budget modifié.

ADOPTÉE

5.18 - Renouvellement du contrat d'assurance

Sujet reporté à une séance ultérieure.

5.19 - Boîte pour articles consignés

Le conseil informe les citoyens qu'il a entrepris des démarches afin de pouvoir offrir un service de récupération des contenants consignés à Saint-Magloire.

5.20 - Transport Autonomie

ATTENDU QUE la quote-part municipale au service Transport Autonomie a été augmentée de 20 % pour atteindre 2050,24\$ pour l'année 2024, ce qui représente 2.98 \$ par résident;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir ce service pour ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'ADHÉRER au service de transport adapté pour l'année 2024;

DE PAYER la contribution de 2050,24\$ fixée;

D'ACCEPTER la tarification payée par l'utilisateur;

DE RECONNAÎTRE la Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

ADOPTÉE



6 - VOIRIE

6.1 - Déneigement sporadique

Les conseillers Samuel Larochelle et Martine Rouillard déclarent s'abstenir de participer à la discussion et décision en raison de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu 2 réponses transmises conformément à la demande ayant été faite pour obtenir des prix pour le déneigement sporadique de l'hiver 2023-2024;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier le mandat au plus bas soumissionnaire compétent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers présents, à l'exception de Martine Rouillard et Samuel Larochelle qui s'abstiennent,

DE CONFIER le mandat d'effectuer le déneigement sporadique pour l'hiver 2023-2024 à 'Les Excavations Paul Labrie Inc.' au taux horaire de 168\$

D'ACCEPTER de déneiger sporadiquement les rangs suivants:

- Rang St-Armand : jusqu'à la première virée
- Rang St-Hilaire Sud : jusqu'au 215 jusqu'au 1er décembre et par la suite jusqu'au 153
- Rang St-Hilaire Nord: jusqu'au 25 décembre à la limite Saint-Magloire/Saint-Fabien par la suite jusqu'au 16
- Rang St-Joseph : au complet

ADOPTÉE

19-11-23

7 - Demande de ponceau - dérogation

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'ACCEPTER la demande des propriétaires du lot 6 517 379 pour un permis permettant de rallonger leur ponceau de 4 pieds afin de régler la problématique avec Postes Canada.

DE MANDATER le ou les employé(s) de travaux publics à aller sur les lieux lors de l'exécution des travaux afin de s'assurer de la conformité et éviter d'autres problématiques.

ADOPTÉE

20-11-23

8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

8.1 - Budget de la Régie des incendies

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'ACCEPTER le budget déposé par la régie des incendies.

D'ACCEPTER de payer la quote-part 2024 de la Municipalité de Saint-Magloire à la RISEDE, au montant annuel de 63 623,27\$.

ADOPTÉE

21-11-23

9 - COMITÉ ET LOISIRS

9.1 - Demande du Comité du Patrimoine - Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE le Comité du Patrimoine a signifié à la Municipalité vouloir organiser à nouveau les activités de la fête de la St-Jean-Baptiste en 2024;

ATTENDU QUE le Comité du Patrimoine souhaite faire une demande de subvention



N° de résolution
ou annotation

au programme gouvernemental spécifique à Fête Nationale;

ATTENDU QUE le Comité du Patrimoine s'est adressé à la Municipalité pour obtenir l'aide de la directrice générale adjointe aux fins de compléter ladite demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard, et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'AUTORISER la directrice générale adjointe à compléter, sur ses heures de travail, le formulaire de demande de subvention pour l'organisation des festivités entourant la Fête Nationale et à leur faire bénéficier de son expérience en vue de fournir les informations et documents pertinents;

DE DEMANDER au Comité du Patrimoine de prévoir une activité pour enfants dans le cadre de leur programmation de ladite Fête.

ADOPTÉE

10 - LÉGISLATION

10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 369-23 RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Je, soussigné, Étienne Ménard, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 369-23 ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux, abrogeant le règlement 315-17 sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice générale a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Un projet de règlement a également été déposé par cette même personne ce jour.

Étienne Ménard, conseiller

10.2 - Avis de motion Règlement de délégation de pouvoirs

Sujet reporté à une séance ultérieure

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Classe spéciale

Il est proposé par Samuel Laroche, Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'AUTORISER les élèves, l'enseignante et l'éducatrice spécialisée de la classe spéciale de Madame Ruth Pouliot à réaliser les projets qu'ils ont présentés à la Directrice générale et dont le Conseil a eu la description.

D'ÉCRIRE une lettre de félicitations à cette classe pour leur initiative et leur participation à rendre nos sentiers encore plus attrayants et plus propres.

ADOPTÉE

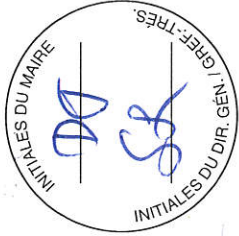
23-11-23

11.2 - Demande Société du Patrimoine - Activité de Noël

Il est proposé par Martine

Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers,



N° de résolution
ou annotation

24-11-23

D'ACCEPTER la demande faite par la Société du Patrimoine et de leur permettre d'utiliser le terrain de stationnement de la municipalité pour leur activité de Noël qui se tiendra le 17 décembre prochain.

DE LEUR PRÊTER le(s) foyer(s) extérieur(s) appartenant à la Municipalité.
DE PERMETTRE l'accès aux toilettes de la Salle Municipale pendant la durée de l'activité.

ADOPTÉE

11.3 - Journée Nationale de la sensibilisation au cancer de la prostate

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6400 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie¹;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Saint-Magloire au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers,

DE DÉCLARER le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre à Saint-Magloire »;

D'INVITER la population à porter le noeud papillon tout le mois de novembre et plus particulièrement le 19 novembre en soutien aux gens atteints de ce type de cancer.

ADOPTÉE

25-11-23

11.4 - Festival Country Aunts

ATTENDU le succès remporté par la première édition du festival Country Aunts en 2023;

ATTENDU la demande faite par les organisatrices de ce festival pour l'édition 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,

Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'ACCEPTER les demandes suivantes faites par le comité organisateur, soit:

- prêter le terrain appartenant à la Municipalité pour y installer la grande tente;
- prêter des tables à pique-nique et poubelles;
- que les 2 employés municipaux de travaux publics accordent sans frais pour le festival, une demie journée de leur temps pour l'installation de la tente et des accessoires
- possibilité de faire un camping sur le terrain des loisirs si le terrain est suffisamment déneigé et séché, à la condition qu'ils gèrent eux-mêmes les accès et qu'ils engagent une équipe pour y faire de la surveillance, la responsabilité de la Municipalité ne devant en aucun cas être engagée par cette acceptation;



N° de résolution
ou annotation

3395

QUE les demandes ci-dessus soient acceptées conditionnellement à ce que:

- Le comité organisateur produise à la Municipalité la preuve qu'il possède une assurance responsabilité civile en vigueur au plus tard le jeudi précédent l'événement;
- Le passage menant à la résidence pour aînés Manoir des Sages devra être laissé libre en TOUT TEMPS pendant toute la durée de l'activité, tout véhicule ou autre qui bloquerait l'entrée pouvant être retirée à la demande d'un employé municipal aux frais du comité organisateur;
- Une gestion plus efficace de la vente et consommation d'alcool à ou par des mineurs soit faite par le comité, les surveillants, agents de sécurité ou bénévoles travaillant au bar;
- Tout enlèvement de neige sur le terrain prêté par la Municipalité soit fait aux frais du comité, si requis.

QUE la demande relative à la salle municipale soit précisée quant au moment du prêt, à la durée, au responsable des clés et au type d'activité à y tenir avant que le Conseil ne se penche sur cette question.

ADOPTÉE

11.5 - Articles promotionnels

Le conseil informe la population de la possibilité de se procurer des T-Shirts, casquettes et tuques portant le nouveau logo de la Municipalité de Saint-Magloire. Les prix seront indiqués prochainement dans le prochain Maglorois ainsi que sur le site internet de la Municipalité et il sera possible d'en obtenir pour Noël en commandant très rapidement.

26-11-23

11.6 - Réseau des Éclaireurs

Madame Sandra Poulin de la Santé publique au Centre de Santé et services sociaux nous informe qu'il n'y a actuellement personne à Saint-Magloire, dans le Réseau des Éclaireurs. Elle invite tout citoyen intéressé à faire une différence dans la vie de notre communauté à la contacter pour avoir plus d'informations au 418-594-8282 poste 45015.

12 - VARIA

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

27-11-23

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,
QUE la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Directrice générale